

[Droit du Sport et Centre du droit du Sport](#) [1]

Le Droit du sport a, depuis l'origine, constitué un domaine de recherche important de l'ERMES. Créé en mars 1977 à l'initiative du Professeur Pierre Collomb, le Centre de droit du sport a permis d'initier et de développer la recherche juridique dans le champ du sport, activité sociale en plein développement. La multiplication des contentieux en cette matière, conséquence immédiate de la montée des enjeux financiers, soulignait le besoin d'approfondir l'étude des difficultés juridiques suscitées par la pratique sportive.

Les travaux du Centre se caractérisent par une très grande interdisciplinarité et ont trait tout autant au droit privé qu'au droit public, au droit international, à la science politique ou à l'histoire. Le Centre a établi de nombreuses collaborations avec d'autres structures de recherche extérieures à l'ERMES comme le Credeco, le CRDP, Geredic, Crifp et Cedore.

C'est à Nice, en 1979, que s'est tenu le premier colloque français de Droit du sport organisé en France : « Le sportif et le groupement sportif », auquel succéderont en 1984 « Responsabilité et assurance », en 1987 « Sport et Collectivités territoriales », et en 1994, dans le cadre du Congrès de l'Association Internationale de Droit du Sport, « La résolution des litiges sportifs ».

Le dernier colloque organisé autour de cette thématique a eu lieu en janvier 2009 et s'est intitulé « La spécificité du sport à l'épreuve du droit ».

Source URL: <https://www.ermes-unice.fr/?q=node/62>

Links:

[1] <https://www.ermes-unice.fr/?q=node/62>